

ECLAIRCIR LES JEUNES PEUPELEMENTS FEUILLUS RÉGULIERS



Centre Régional de la
Propriété Forestière

Indispensable vers 8-12 m de haut pour obtenir de beaux arbres vigoureux.

Pour façonner les futaies de demain, les jeunes peuplements feuillus doivent bénéficier d'éclaircies qui favorisent les plus belles tiges.

Réalisées à temps, ces opérations sont déterminantes pour assurer :

- la stabilité des peuplements et le développement des arbres les plus prometteurs,
- le maintien de leur vitalité et de leur croissance en diamètre,
- la production de bois d'œuvre de qualité à un âge d'exploitabilité plus court et donc une meilleure rentabilité.



D. Houmeau

Jeune peuplement feuillu éclairci

L'intervention s'applique aux :

- régénérations naturelles,
- plantations ou semis artificiels de terres agricoles,
- reboisements après coupe rase,
- accrus naturels, boisements spontanés suite à l'abandon de culture agricole.

Avant toute opération, il faut s'assurer que les **essences présentes sont bien adaptées au sol et au climat**. Pour cela, référez-vous aux guides élaborés par le CRPF¹. Si ce n'est pas le cas, notamment dans les régénérations naturelles et les accrus, un reboisement avec une espèce mieux à sa place est fortement conseillé.



Retrouvez toutes
les fiches sur
www.crpf.fr/ifc

¹ Guide des habitats de la région Centre, guides et catalogues des stations forestières

Dans les régénérations naturelles, les semis artificiels ou les accrus, la densité de départ peut être très élevée (supérieure à 2 500 tiges/ha), empêchant un développement satisfaisant des arbres d'avenir avant la 1^{ère} éclaircie. On peut alors envisager de réaliser une opération plus précoce (avant 6 m), le **dépressage**. Il réduira la densité du peuplement autour de 1100 tiges/ha (une tige tous les 3 m).

Cette intervention précoce se distingue de l'éclaircie car les tiges coupées, non commercialisables, sont laissées sur place.

Quand intervenir en 1^{ère} éclaircie ?

Des observations simples vous indiquent le moment opportun :

- les premiers mètres de la tige présentent des branches mortes (phénomène naturel par manque de lumière),
- les **houppiers** des arbres **se touchent**,
- la végétation au sol a disparu faute de lumière,
- la pénétration dans la parcelle et l'accès aux arbres sont possibles,

■ les **tiges** sont **bien formées** et on peut aisément apprécier la qualité potentielle de la bille.

Dans nos régions, la 1^{ère} éclaircie doit intervenir quand les arbres atteignent 8 à 12 m de haut, ce qui correspond à des peuplements de 10-20 ans selon les essences et la station.

Comment opérer ?

Deux techniques peuvent être mises en œuvre : l'éclaircie en plein ou le détournage avec désignation préalable des tiges d'avenir.

Quel que soit le choix, un **cloisonnement d'exploitation**² sera ouvert pour faciliter l'accès et les exploitations mécanisées.

L'éclaircie en plein

Elle est à privilégier dans les cas suivants :

- peuplement très homogène en qualité et en vigueur,
- tiges d'avenir peu évidentes à repérer (pas d'arbres « sortant » du lot).

On intervient lorsque le peuplement atteint 10-15 m de haut. L'éclaircie se fait « **par le haut** », c'est-à-dire en prélevant des arbres parmi ceux qui atteignent la même hauteur que les plus beaux (étage dominant). **L'enlèvement de bois dominés** n'aurait aucun effet sur la croissance des arbres restants et serait même **néfaste pour la qualité** des tiges d'avenir. Le maintien d'un gainage favorise l'élagage naturel.

Cette opération prélèvera 30 à 40 % des tiges (cloisonnements compris).

Exemple : densité initiale de 1 100 plants/ha.

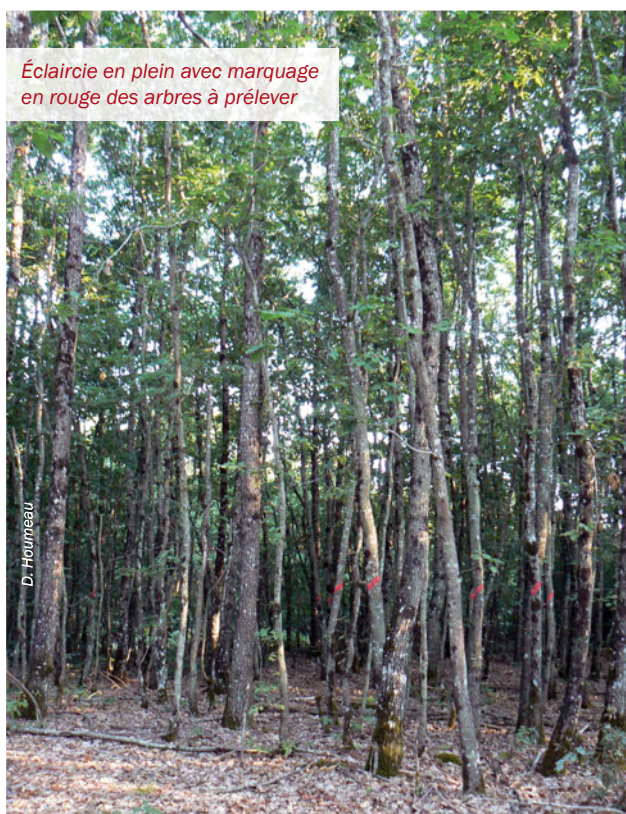
Ouverture de cloisonnements d'exploitation tous les 12 m supprimant 20 % des tiges.

Marquage de l'éclaircie, prélevant environ 20 % des arbres dans les 80 % restants (soit 16 %). Le prélèvement total est donc de 36 %.

Le détournage

Il sera privilégié si :

- le peuplement est hétérogène en qualité et/ou en vigueur,
- des arbres d'avenir se distinguent nettement,
- l'intervention est tardive.



² Voir la fiche technique « Les cloisonnements en forêt »



D. Hourmeau

Le détourage enlève les arbres qui gênent le développement du houppier de la tige d'avenir

Qu'est ce qu'un arbre d'avenir ?

Un arbre d'avenir doit répondre aux critères suivants :

- essence adaptée au sol et au climat, susceptible de produire du bois d'œuvre,
- bonne vigueur et hauteur atteignant l'étage dominant,
- houppier bien équilibré et bien développé, en forme de « boule »,
- tronc droit, cylindrique, sans blessures ni défauts rédhibitoires (fourches à moins de 6 m, très grosses branches basses ou plus de 7 gourmands³, amas⁴, picots⁵ au mètre pour le Chêne) sur au moins 4 à 6 m,
- répartition géographique homogène sur la parcelle lors de leur sélection.

1 Désigner les arbres d'avenir

Cette opération facilite le marquage des éclaircies et limite les dépenses en concentrant les soins culturaux sur quelques tiges. Elle consiste à choisir les arbres « d'élite » qui constitueront le peuplement final. Ils seront au nombre de 60 à 100/ha, bien répartis, soit un tous les 10 à 13 m. Ils sont repérés physiquement sur le terrain par un anneau de peinture. Un 1^{er} passage peut être effectué avec un ruban pour se laisser la possibilité de modifier son choix avant la matérialisation définitive. Le prélèvement représente 20-30 % des tiges.

Ils seront taillés et élagués si nécessaire.

Les éclaircies suivantes seront facilitées car toujours au profit des arbres désignés, sauf accident.

2 Détourer

Toutes les **tiges de l'étage dominant** dont le houppier se situe à la périphérie du houppier de l'arbre d'avenir sont à prélever pour lui permettre de pousser sans être concurrencé (Photo ci-dessus).

Cette proximité se définit par une distance appelée « rayon de détourage ». Il ne doit être ni trop faible, car vous serez contraint de repasser en éclaircie très rapidement, ni trop fort, au risque de voir les arbres d'avenir se couvrir de gourmands, notamment en l'absence de sous-étage.

Un rayon de détourage d'1 à 2 m permet aux tiges d'avenir de pousser librement. Le prochain passage en éclaircie se fera 6 à 8 ans plus tard, avant que les houppiers ne soient concurrencés et limitera le risque d'apparition de gourmands sur le tronc.

Les erreurs à éviter :

- désigner des arbres dominés ou au houppier étriqué ; ils ne réagiront pas aux éclaircies,
- désigner trop de tiges par hectare, vous serez contraint d'en couper au cours des éclaircies suivantes,
- désigner des essences sans vérifier que le sol et le climat leur conviennent (cas des essences pionnières ou colonisatrices tels que le Chêne pédonculé ou le Frêne),
- supprimer le sous-étage.

³ Gourmands : pousses sur le tronc

⁴ Amas : regroupement de bourgeons

⁵ Picots : petits axes courts et épais, indiquant la présence de nœuds noirs

Les éclaircies suivantes

Elles privilégieront les arbres d'avenir et seront réalisées dès que leur houppier sera concurrencé par celui de leurs voisins. En règle générale, les **éclaircies** ont lieu **tous les 6 à 10 ans** (selon la réaction des arbres et la vigueur de l'éclaircie précédente), jusqu'à 40 ans, puis tous les 12-15 ans jusqu'à la coupe définitive.

Le **taux de prélèvement** sera alors de l'ordre de **20 à 25 % des tiges** à chaque passage.

Récapitulatif des opérations à effectuer

Stade de développement	Reboisement		Boisement		Accru naturel
	Plantation	Régénération naturelle	Semis en ligne	Plantation	
0 à 3 m	Taille de formation ⁶ si nécessaire	- Cloisonnements sylvicoles ² tous les 6 m - dégagements de semis		Taille de formation ⁶ si nécessaire	- Cloisonnements sylvicoles tous les 6 m - dégagements de semis - Taille de formation si nécessaire
3 à 6 m	Taille de formation ⁶ si nécessaire	Dépressage précoce ramenant la densité à 1 100 tiges/ha		Taille de formation ⁶ si nécessaire	Dépressage précoce ramenant la densité à 1 100 tiges/ha si forte densité
8 à 12 m 1 ^{ère} éclaircie	- Cloisonnement ² 1 ligne sur 5 - Désignation - Eclaircie sélective - Elagage d'arbres d'avenir en l'absence de recru ligneux	Eclaircie 30 à 40 % de prélèvement, cloisonnements ² compris	- Cloisonnements ² 1 ligne sur 5 - Désignation - Eclaircie sélective	- Cloisonnements ² 1 ligne sur 5 - Désignation - Eclaircie sélective - Elagage d'arbres d'avenir	- Désignation - Eclaircie privilégiant le détournement - Elagage d'arbres d'avenir
Tous les 6-10 ans, jusqu'à 40 ans	Eclaircie prélevant 20 à 25 % des tiges puis renouvellement naturel ou artificiel				
Tous les 12-15 ans, jusqu'à la coupe définitive					

⁶ Voir fiche « Taille et élagage des feuillus ».

Recommandations

Favoriser le mélange des essences :

Les feuillus précieux (Merisier, Alisier torminal, Cormier...) seront conservés lorsqu'ils sont adaptés au sol et au climat et aptes à produire du bois d'œuvre. D'autres essences secondaires seront maintenues, notamment dans le sous-étage.

Elaguer les arbres d'avenir :

Lors de la 1^{ère} éclaircie, les tiges désignées présentant des branches sur le tronc seront élaguées pour améliorer la qualité du bois produit sur 6 m maximum.

Enrichissements :

Des plantations complémentaires à faible densité sont conseillées dans les accrus naturels si la densité des tiges d'avenir est inférieure à 60/ha ou si l'on souhaite boiser une zone non encore colonisée, voire sans potentiel d'avenir.

Les techniciens des organismes de la forêt privée sont à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à les consulter.

Cette fiche fait partie d'une série réalisée par le C.R.P.F. d'Ile-de-France et du Centre avec le concours de l'Europe et de l'Etat.

www.crfp.fr/ifc



Décembre 2013

